

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

PROCÈS-VERBAL

10^e séance 22 septembre 2023 – 16 h 04 à 19 h 05 Salle Mont-Bleu 1^{er} étage, Maison du citoyen / Vidéoconférence

PRÉSENCES:

Membres

Marc Bureau - président – Conseiller, district du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond (n° 8)
Anik Des Marais - vice-présidente – Conseillère - district de Mitigomijokan (n° 5)
Jean Lessard – Conseiller - district de la Rivière-Blanche (n° 17)
Claude Fortin – Organisme - Action Climat Outaouais
Inès Bosse-Thompson – Citoyenne
Mathieu Charron – Citoyen
Lise Filiatrault – Citoyenne
Benoit Delage – Organisme, environnement

Jessy Desjardins – Organisme, communauté économique

Secrétaire

Anick Fortin – Coordonnatrice aux comités et commissions – Direction générale

Ressources internes

Frédéric Vandal – Directeur – Transition écologique Catherine Marchand – Directrice générale adjointe – Développement durable Véronique Leduc – Adjointe administrative – comités et commissions – Direction générale Chantal Blais – Adjointe administrative – comités et commissions – Direction générale

Citoyens

Monique Bisson Virginie Dostie-Toupin, ville de Saint-Lambert Monique Pellerin

La séance publique débute à 16 h 04.

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

Marc Bureau remercie les membres de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est demandé d'ajouter les sujets suivants au point varia :

- Efficacité énergique Hydro-Québec;
- Décarbonation des nouveaux bâtiments;
- Mise à jour de la refonte du règlement des PIIA;
- Plan régional des milieux humides et hydriques.

Considérant que l'ordre du jour est assez chargé, il est convenu de déplacer les points 5.2 et 6 après le point 9.

Il est proposé par Anik Des Marais Appuyé par Lise Filiatrault

Et résolu que cette Commission adopte l'ordre du jour de la présente séance avec les ajouts au point varia et les modifications ci-haut mentionnées.

Adoptée

3. Dépôt et suivi du procès-verbal de la séance publique du 25 mai 2023

Il est mentionné que le procès-verbal est en cours de rédaction. Le retard est dû à un problème technique au niveau de l'enregistrement lors de la séance du 25 mai. Il sera acheminé sous peu aux membres par courriel pour commentaires.

Jessy Desjardins se joint à la rencontre à 16 h 09.

Les membres sont informés de la réponse acheminée par courriel à monsieur Mario Desbiens à la suite de sa demande concernant la Politique tolérance zéro bruit, adressée à la séance de la Commission du 25 mai 2023 ainsi qu'à la Commission Gatineau, Ville en santé du 25 mai.

En somme, monsieur Desbiens a été informé des actions du Service de police de la Ville de Gatineau en regard à cette problématique et il a été invité à faire une requête au 311 afin que celui-ci puisse intervenir.

4. Période de questions du public

Monique Bisson souhaite que la Ville agisse selon le principe de précaution en interdisant les pesticides à usage esthétique sur les terrains de golf.

Dû à des problèmes techniques, Monique Bisson adresse la demande au nom de Monique Pellerin, présente en mode virtuel. Il est demandé d'instaurer la liste blanche au cadre règlementaire sur les pesticides à usage esthétique, car cela simplifie la tâche des utilisateurs et évite les ambiguïtés.

5. Points d'information :

5.1 Bureau des comités et commissions

Les membres sont informés du mandat et de la composition de l'équipe du Bureau des comités et commissions. Il s'agit d'harmoniser les pratiques et les procédures opérationnelles. Dans ce contexte, les membres sont invités à communiquer avec la coordonnatrice pour toutes questions ou demandes afin de centraliser le tout.

Des questions sur la disponibilité des documents et de l'enregistrement des séances sur le site web de la Ville ainsi que sur la procédure à suivre pour la parole de questions du public sont adressées. Il est mentionné que le commentaire en lien avec la procédure pour la parole de questions du public est noté et que l'enregistrement des séances devrait être disponible sur le site web à compter du mois d'octobre prochain.

5.2 Consultations dans le cadre du Plan de gestion des matières résiduelles

Ce point a été discuté après le point 9 de la séance.

Il est mentionné qu'une série d'activités sont prévues dans les semaines à venir comme prévu dans le plan de gestion des matières résiduelles. À titre d'exemple, un comité de travail traitant des enjeux du textile se rencontrera le 27 septembre. Les membres intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour intégrer ce comité.

6. Dépôt de l'état d'avancement des actions touchant le secteur des industries, commerces et institutions du plan de gestion des matières résiduelles

Les membres sont invités à poser leurs questions par courriel. La présentation leur avait été acheminée dans la convocation.

7. Présentation : Plan de gestion de l'eau 2024-2029 et son plan d'action

L'objectif vise à obtenir une recommandation pour l'adoption du Plan de gestion de l'eau 2024-2029 et du plan d'action s'y rattachant.

Les membres sont informés des démarches réalisées ainsi que celles à venir en vue de l'adoption du Plan au conseil municipal prévu au mois de novembre. Un résumé des actions prioritaires et des sujets qui ont suscité le plus d'intérêt lors des consultations publiques, qui ont eu lieu à l'été 2023, est présenté. La vision, les 5 orientations et les principales mesures phares prévues au plan d'action sont exposées.

Les membres font part de leur malaise à recommander le plan d'action au conseil municipal considérant qu'ils n'ont pas été saisis de la version finale de celui-ci. Certains soulèvent l'importance de se doter d'indicateurs de rendement et d'établir un échéancier pour la mise en œuvre des mesures prévues dans le plan d'action. D'autres se questionnent sur la façon dont les priorités des mesures ont été identifiées dans le plan d'action.

Il est répondu que la version finale du plan d'action sera terminée sous peu et que les objectifs et les actions seront les mêmes. Quelques mesures demeurent à valider auprès des services municipaux concernés. Une évaluation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action sera présentée au conseil municipal en novembre. La mise en œuvre des mesures dépendra donc des ressources financières et humaines qui seront octroyées par le conseil municipal. Il est ajouté que les mesures phares ont été analysées en tenant compte des éléments présentés à la page 13 de la présentation telle que l'impact au niveau des citoyens et/ ou de l'environnement, les projets qui sont déjà amorcés, etc.

Plusieurs membres se questionnent sur les éléments suivants : quel est le problème le plus important à régler dans le plan climat et quels sont les objectifs visés pour réduire la consommation d'eau? Est-ce que la notion de tarification, telle que les compteurs d'eau, est prévue au plan d'action?

Il est mentionné que la Ville de Gatineau informe la population sur le compte de taxes, des coûts liés à l'utilisation de l'eau potable. Ce qui n'est pas le cas dans la majorité des villes. Il est mentionné que cette réflexion est en cours par le comité des finances de la Ville.

Il est demandé comment les priorités identifiées dans le plan prennent en considération la qualité de l'eau potable pour les citoyens et la gestion de débordement des égouts et des surverses. Il est répondu que ces actions ne sont pas incluses dans le plan, car elles sont déjà prévues et gérer par d'autres services municipaux.

Des questions sur les raisons qui justifient le faible taux de participation aux consultations publiques et sur la possibilité de revoir les moyens pour rejoindre la population sont posées. Il est mentionné que le Service a entamé une réflexion à ce sujet.

En somme, considérant que le plan d'action final n'a pas été présenté aux membres de la Commission, ceux-ci s'entendent pour émettre la recommandation suivante :

La Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques recommande au conseil municipal :

CELCC-2023-02

• d'adopter la vision, les 5 orientations et les objectifs du Plan de gestion de l'eau 2024-2029 ainsi que les actions proposées dans le plan d'action.

Il est proposé par Mathieu Charron Appuyé par Jean Lessard

Adoptée à l'unanimité

8. Cadre règlementaire sur les pesticides à usage esthétique

Réponses aux questions et commentaires des membres lors de la séance du 25 mai 2023 :

Question sur l'existence d'un portrait de la situation quant à l'utilisation des pesticides à usage esthétique à Gatineau. Il est répondu que l'analyse des données à la suite d'un sondage effectué auprès des citoyens par le Service de la transition écologique est en cours. La Commission sera informée des résultats lors d'une prochaine séance.

Proposition des membres d'inclure dans le cadre règlementaire sur l'interdiction de l'épandage des pesticides, le glyphosate. Il est mentionné que considérant que la formulation proposée pourrait occasionner de la confusion, il est suggéré d'apporter la modification suivante : l'épandage des pesticides, qui inclut le glyphosate, sera interdit en tout temps, pour usage esthétique. Cependant, dans des cas exceptionnels, l'utilisation du glyphosate serait permise, sous réserve d'un permis, pour lutter contre certaines plantes exotiques envahissantes pour lesquels aucun autre produit n'est disponible à l'heure actuelle.

Il est demandé d'inclure le milieu agricole de la ville de Gatineau dans l'interdiction de l'usage du glyphosate. Il est mentionné que le Service ne recommande pas de les inclure, car à l'heure actuelle, les villes ailleurs au Québec ne règlementent pas le milieu agricole et que l'utilisation des pesticides est déjà encadrée par le gouvernement provincial.

Il est demandé d'inclure les terrains de golf de la ville de Gatineau dans l'interdiction du glyphosate. Le Service propose, dans un premier temps, de travailler en collaboration avec les propriétaires en leur demandant de produire un bilan annuel quant à l'utilisation de pesticide afin d'avoir un meilleur portrait de la situation et d'identifier des alternatives quant à l'utilisation des pesticides. Il est mentionné que la procédure pour une demande de permis temporaire quant à l'utilisation du glyphosate devra justifier en quoi les moyens naturels se sont avérés inefficaces ou inadéquats et quelles sont les alternatives qui ont été considérées. La procédure sera détaillée lorsque le règlement sera déposé pour adoption au conseil municipal.

De plus, il est suggéré d'inciter les propriétaires à adhérer à la certification Audubon. Elle vise, entre autres, à réduire l'utilisation des pesticides et favorise des méthodes alternatives. D'ailleurs, il est mentionné que 2 golfs sur les 11 sur le territoire de la ville de Gatineau ont adhéré à la certification et que les 9 autres golfs sont en bas de la moyenne provinciale concernant l'indice de réduction.

L'interdiction de la vente du glyphosate n'est pas recommandée par le Service de la transition écologique, car l'application de la règlementation est complexe et nécessiterait l'embauche de ressources humaines supplémentaires. Il est ajouté qu'actuellement, les villes de Montréal et de Granby l'interdisent et l'application représente un défi, car malgré l'interdiction de vente, le produit est facilement accessible en ligne.

Le Service recommande de ne pas inclure à la règlementation d'une liste blanche, car comme mentionné à la séance du 25 mai, le règlement proposé fera référence aux annexes du Code de gestion des pesticides, soit l'annexe 1 : ingrédients actifs interdits et l'annexe 2 : ingrédients actifs autorisés. Il est ajouté qu'aucune autre ville au Québec ne fait référence à une liste blanche, mais qu'une mention des ingrédients autorisés par le Code de gestion des pesticides est faite par la Ville de Granby.

Une campagne d'information et de sensibilisation nommée *L'environnement, je fais ma part* est prévue. À titre d'exemple, la population sera sensibilisée à l'importance d'une pelouse écologique, de la réduction de l'utilisation d'engrais et de pesticides.

Les questionnements des membres liés au coût des amendes prévues dans le règlement ont été considérés et sont en cours d'analyse.

Résumé des commentaires et discussions :

Il est suggéré pour une prochaine fois, de ne pas seulement transmettre l'information verbalement, séance tenante, mais d'acheminer une présentation des éléments proposés en indiquant les motifs qui justifient ce qui a été considéré et ce qui n'a pas été considéré. Ceci permettrait aux membres d'avoir le temps de réfléchir au contenu proposé et de favoriser les échanges pendant la séance.

Les membres s'entendent pour dire que le cadre règlementaire pour la gestion des pesticides à usage esthétique devrait aller plus loin que ce qui est proposé par le Service où les propositions sont basées sur ce que font les autres villes au Québec. Ils souhaitent que la règlementation de Gatineau soit novatrice comparativement aux autres municipalités.

En somme, les membres sont en accord avec la proposition du cadre règlementaire suivante :

- Interdiction de l'épandage des pesticides, qui inclut le glyphosate et les néonicotinoïdes, sauf sous émission d'un permis temporaire pour des cas particuliers;
- De ne pas règlementer le milieu agricole considérant qu'il est déjà encadré par le gouvernement provincial.

Les membres s'entendent sur les éléments suivants :

- Ne pas interdire la vente du glyphosate sur le territoire de la ville de Gatineau. Il est également proposé que, considérant qu'interdire la vente ne règle pas le problème puisque le produit est tout de même disponible, de travailler avec les commerçants qui possèdent un permis de vente où le produit est sous clé afin que ceux-ci informent et sensibilisent les personnes au règlement de la Ville sur les pesticides;
- Ne pas règlementer l'utilisation des pesticides pour les terrains de golf. Cependant, les membres sont en accord avec la proposition de la certification et que celle-ci devienne une obligation pour les propriétaires des terrains de golf. Il est mentionné que des vérifications doivent être faites quant aux délais et aux exigences requises;

- Il est suggéré de demander au groupe citoyens *Gatineau sans pesticides* la liste des villes qui ont un document semblable à la liste blanche avant de statuer sur l'ajout de celle-ci;
- Ajouter des restrictions quant à l'interdiction de biopesticides.

Des questions sont posées concernant les prochaines étapes ainsi que sur l'échéancier pour l'entrée en vigueur du règlement sur l'utilisation des pesticides à usage esthétique.

Il est convenu que considérant que les recommandations doivent être présentées au conseil municipal dans les prochaines semaines pour une entrée en vigueur du règlement à l'été 2024, et que la discussion ne pourra se poursuivre à la prochaine séance, qu'en fonction des discussions et des points de vue des membres, une formulation de recommandation sera transmise par courriel pour commentaires et validation.

Jessy Desjardins quitte la rencontre à 18 h 51. Le quorum est maintenu.

9. Présentation : Bilan du plan climat

Cette présentation est reportée à la séance du 19 octobre par manque de temps. Un document traitant des 235 mesures sera acheminé aux membres.

10. Varia

10.1. Efficacité énergique – Hydro-Québec

Il est mentionné que le 26 septembre prochain, à 9 h 30, les membres du conseil municipal assisteront à une présentation faite par Hydro-Québec traitant de l'efficacité énergétique. Les membres de la Commission sont invités à y participer. Un lien web leur sera acheminé.

10.2. Décarbonation des nouveaux bâtiments

Il est demandé d'ajouter ce point de façon statutaire à l'ordre du jour des séances de la Commission. Il est répondu que ce sujet n'est pas inscrit dans le plan de travail de la Commission, mais pourrait l'être dans le prochain afin que le conseil municipal entérine le mandat.

10.3. Mise à jour de la refonte du règlement des PIIA

Une séance d'information en ligne sur la refonte des PIIA est prévue le mercredi 4 octobre de 19 h à 21 h. Les membres sont invités à y participer et à poser leurs questions.

10.4. Plan régional des milieux humides et hydriques

Il est questionné à quel moment le dossier sera traité à la Commission. Le dossier est travaillé par le Service et sera présenté à la Commission dès que les travaux seront un peu plus avancés.

11. Prochaine séance: 19 octobre 2023

La proposition de changement d'heure des séances soit de 15 h à 16 h au lieu de 16 h à 19 h, est acceptée. Pour la séance du mois d'octobre, une convocation pour le changement d'horaire sera acheminée aux membres afin de confirmer leur disponibilité.

12. Levée de la séance

Il est proposé par Benoit Delage Appuyé par Jean Lessard

Et résolu que cette Commission accepte de lever la séance à 19 h 05.

Adoptée

DISTRIBUTION:

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et à la Greffière

PRÉSIDENT SECRÉTAIRE
MARC BUREAU ANICK FORTIN